

NOTES DE SAINT-LOUIS

Au Cercle

Le Cercle Saint-Louis a inauguré avec éclat, lundi soir, le 14 du courant, la saison des sports intérieurs dans son attrayant gymnase.

Les tournois athlétiques de la soirée eurent plein succès et intéressèrent vivement les nombreux spectateurs.

M. le chanoine Lepailleur, M. le maire Gélinas, M. l'échevin Turcot et M. J.-O. Gareau prononcèrent de vibrantes allocutions, encourageant la jeunesse de Saint-Louis à agrémenter leurs loisirs de délassements honnêtes.

M. Gélinas a offert \$125 en cadeau au cercle, M. Turcot \$50, et M. Gareau \$25.

On se rappelle que de son côté M. le curé Lepailleur a généreusement doté le cercle Saint-Louis de son local actuel.

Au nom des membres du cercle, M. l'abbé Zénon Therrien remercia cordialement les donateurs ainsi que tous les autres amis du cercle qui les honoraient de leur présence.

Bref la soirée du 14 octobre 1907 restera mémorable dans les annales du Cercle Saint-Louis.

Au conseil de ville

A la séance du 15 octobre, tenue sous la présidence de M. le maire Gélinas, tous les échevins étaient à leurs sièges. Après lecture et adoption des minutes, on prit connaissance de plusieurs plaintes relatives à l'état des trottoirs dans divers endroits, et le président de la commission des chemins fut prié d'y voir.

Le conseil permet à M. Alphonse Verville, député aux Communes, de convoquer une assemblée publique dans la salle de l'hôtel de ville pour le 31 d'octobre courant. M. Verville veut y rendre compte de son mandat aux électeurs de la ville Saint-Louis.

A propos de la demande de la compagnie du Téléphone Bell, qui veut poser des poteaux rue Saint-Urbain, entre la rue Mont-Royal et l'avenue Laurier, le conseil prie l'ingénieur de la ville de préparer un plan devant indiquer où pourraient être placés convenablement les poteaux en question, vis-à-vis les limites des lots. L'ingénieur devra ensuite soumettre ce plan au conseil.

M. l'échevin Bérubé annonce que son règlement relatif à la plantation des arbres sera prêt pour la prochaine séance et qu'il en fera alors la première lecture.

Trois contrats

M. A. Bourdeau a obtenu le contrat pour la confection des casques en fourrure dont auront bientôt besoin les constables et les pompiers, ainsi que leur chef. Le contrat des habits a été accordé à M. Martial Hogue, marchand-tailleur, et celui

des chaussures, à M. Alexandre Vincent.

Ces divers fournisseurs, tous marchands-résidents de Saint-Louis, sont reconnus des plus recommandables et sauront certainement donner satisfaction à la ville.

AU CONSEIL DE MONTRÉAL

A bas les fils

Le conseil de ville de Montréal devrait se hâter de prendre les mesures nécessaires pour rendre obligatoire l'enfouissement des fils électriques qui menacent constamment la vie des passants. Telle est l'opinion du Board of Trade, qui vient d'adresser au conseil de ville une requête pressante dans ce sens. Les citoyens de Montréal sont unanimes à demander la réalisation, aussi prompte que possible, de cette mesure de progrès humanitaire.

La taxe de l'eau

Après une séance de quatre heures, le conseil de ville a adopté en deuxième lecture le règlement des échevins Giroux et Payette, réduisant la taxe de l'eau de $7\frac{1}{2}$ à 5 pour cent sur l'évaluation du loyer, pour les maisons privées. Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 1er mai 1908.

Vu le pitoyable service d'eau que nous fournit la cité, il y a belle lurette qu'elle aurait dû réduire le prix de sa marchandise si rare et souvent si sale. Cependant les contribuables préféreraient voir augmenter leurs taxes, si c'était là l'unique moyen de s'assurer un meilleur service d'aqueduc.

Gare au trust

Il est question d'octroyer à la Compagnie des Tramways de Montréal un privilège pour le transport des marchandises dans les limites de la ville.

Consulté à ce sujet, Mtre L.-J. Ethier, aviseur légal de la corporation, a déclaré que tel privilège peut être octroyé pour un terme déterminé, par exemple pour quinze années, c'est-à-dire que dans ce cas le privilège expirerait en même temps que le contrat actuel de la compagnie pour le transport des voyageurs, sujet à l'approbation de la majorité des électeurs qui votent.

Mais si le privilège était accordé sans spécification de terme dans le règlement, il faudrait obtenir l'approbation de la majorité des électeurs municipaux, comme dans le cas d'une franchise octroyée pour plus de dix ans.

Puisque le besoin d'améliorer les moyens de transport dans la métropole nous force à traiter avec la Compagnie des Tramways, faisons-le avec prudence, ayant soin de ne pas nous livrer irrévocablement aux serres du trust.

La propriété foncière

La valeur de la propriété foncière à Montréal a augmenté de dix-sept millions de piastres, en 1907. Elle a atteint le chiffre de deux-cent-dix-huit millions.

HYMÉNÉE

M. Harry Demers, fils de M. H.-A. Demers, a épousé, le 19 du courant, Mlle Irène-Elma Lareau, fille de M. Joseph Lareau. La cérémonie nuptiale a eu lieu à la cathédrale Saint-Jacques. Nos meilleurs souhaits de bonheur au jeune couple!

ÉCHOS DE LA BANLIEUE

Contrat de \$89,000

M. J.-A.-A. Bélanger, l'ancien chef de police de DeLorimier, a obtenu de la municipalité du Boulevard Saint-Paul le contrat des travaux d'égouts au coût de \$89,141,60. M. Bélanger a déjà dirigé la construction de l'aqueduc et des égouts de DeLorimier, ce qui lui a valu une précieuse expérience.

Bibliothèque publique

Le rapport annuel de la bibliothèque publique de Westmount montre que 1,081 volumes nouveaux ont été ajoutés durant l'année et que 39 volumes ont été reçus en cadeau. Le nombre total des livres est de 7,092, celui des lecteurs, de 1,716, avec une circulation de 42,656.

L'allocation annuelle de \$3,500 pour l'entretien et l'amélioration de cette bibliothèque sera-t-elle augmentée? une foule d'intéressés le désirent et le demandent.

A SAINT-CHARLES DE RICHELIEU

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de naissance de Mme Ludvine de Saint-Félix, épouse de M. Odilon Hébert, Mlle Gabrielle Franchère avait organisé une très-jolie fête. Il y eut présentation d'adresse et de cadeaux choisis, en présence d'une quarantaine d'amis intimes de la famille réunis pour la circonstance. Les murs, artistement décorés, offraient un aspect des plus attrayants. Un programme exquis de musique, chant et saynètes fut exécuté avec un entrain admirable par des élèves de Mlle Franchère.

Bref cette petite fête familiale fut vraiment charmante.

A L'OMBRE POUR CINQ ANS

Le fameux Daniel Glass, qui avait réussi à s'évader de la prison de Saint-Jean, en 1904, et qui a subi un procès sommaire, le 2 du courant, devant M. le juge Lanctôt, a été condamné à cinq ans de pénitencier. Tourmenté par le remords, le malheureux forçat paraît repentant.